

## SYNDICAT FORCE OUVRIERE

des personnels du Département du HAUT-RHIN



Colmar, le 1er mars 2018

Cher(e) Collègue,

Vous êtes aujourd'hui très nombreux à suivre, notamment grâce à notre newsletter, les actualités de notre organisation syndicale et à les apprécier. Vous pouvez ainsi mesurer l'engagement et les convictions qui animent, au quotidien, notre équipe.

A cet effet, nous tenons vivement à vous remercier pour la confiance que vous nous accordez et vous proposons, si vous le souhaitez, de faire partie en 2018 de nos adhérents et, pourquoi pas, de nos militants.

Chaque agent qui choisit ainsi d'adhérer à FO, bénéficie tout d'abord de **conseils précis** et de **réponses claires** lorsqu'il sollicite nos représentants syndicaux permanents. Ceux-ci ont d'ailleurs acquis au cours des dernières années une solide expérience et de multiples connaissances qui sont mises à profit de notre organisation et de nos adhérents. Nous assurons avec rigueur **la défense des intérêts** de chacun de nos adhérents.

Dans le cadre d'un contrat d'assistance avec le cabinet d'avocats Grimaldi-Molina et Associés, nos adhérents bénéficient par ailleurs d'un **service de protection juridique** et de représentation en justice. De fait, chaque agent qui déciderait de faire valoir ses droits devant le Tribunal Administratif (contentieux liés à la carrière, rémunération, évaluation, sanction ou contentieux en réparation de préjudice) se verra assister et représenter par notre avocat et cela **sans frais**.

Par ailleurs, nos adhérents bénéficient de l'assistance de l'**AFOC,** Association Force Ouvrière Consommateurs, afin de les aider à résoudre les litiges dans le domaine de la consommation.

Il convient également de souligner que les cotisations syndicales versées ouvrent droit à crédit d'impôts de 66% à l'exception des agents déclarants les frais réels. Dans ce dernier cas, le montant de la cotisation est à ajouter à ces frais. Enfin, nous avons le plaisir d'offrir, cette année à chaque adhérent, un **présent** en remerciement du soutien apporté.

Dans le cas où vous décideriez de nous rejoindre (voir modalités au dos), nous serons amenés à vous convier, le moment venu, à notre **Assemblée Générale** annuelle qui se tiendra le **mercredi matin 16/05/2018** et serons heureux de pouvoir vous rencontrer à cette occasion.

Nous vous prions de recevoir, cher(e) collègue, nos meilleures salutations syndicales.

Pour le syndicat Force Ouvrière Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - 2 : 07.82.70.14.53

@:contact@fodpt68.fr





## BULLETIN D'ADHESION 2018

Fédération FORCE OUVRIERE des personnels des Services Publics et des Services de Santé

## J'adhère au

SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN (FOdpt68)

Nom:		Prénom :
Date de naissance (j	ij/mm/aa) :	
Adresse (domicile) :		
Code postal :	V	fille :
Téléphone portable	т:	éléphone domicile :
Email personnel :		
Grade :	M	Matricule :
Service/Affectation :		
Montant de la cotisation 2018 : 102 € / année civile soit 8,50 € / mois		
Règlement par :	☐ chèque unique 102€ *	] plusieurs chèques* (à préciser) :
	* à l'ordre du "Syndicat FOdpt68"	
	virement mensuel (8,50 €) + Ra	attrapage depuis janvier
Date et signature de l'adhérent :		
	1	



## A retourner au trésorier du syndicat FO:

DILLY THIERRY 3, CHEMIN DE L'ENTLEN 68040 INGERSHEIM

Tél.: 06.72.47.68.51 courriel: thierry.dilly@fodpt68.fr